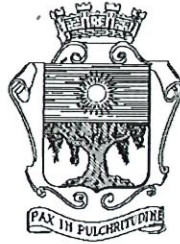


AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_06-DE
Reçu le 01/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – FINANCES- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL ET A LA
REGION SUD

Séance Publique Ordinaire du 25 MARS 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyn BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 18 mars 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_06-DE
Reçu le 01/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

**VI – FINANCES- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE
DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL ET A LA REGION SUD**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 mars 2025,

Considérant que la construction de l'école élémentaire s'inscrit dans un projet global de réaménagement du site situé au 17 boulevard Déroulède à Beaulieu-sur-Mer prévoyant aussi la construction d'un parking, d'une crèche et d'une médiathèque,

Considérant qu'il a été fait le choix, pour cette réalisation, de la pleine terre afin d'offrir un îlot de fraîcheur et permettre une réponse immédiate à la minéralisation et au ravinement des sols,

Considérant que la réglementation environnementale RE2020 est respectée pour le bâtiment enseignement, le référentiel environnemental BDM « Bâtiment Durable Méditerranéen » est respecté et le niveau argent est visé,

Considérant que le coût du projet a été actualisé par le dernier comité de pilotage du 29 janvier 2025,

Considérant que le coût global du projet a été affiné par le cabinet d'architecte « Corinne Vezzoni et Associés » par équipement public (crèche, parking, médiathèque, école) via une clef de répartition,

Considérant que le coût de l'école élémentaire est estimé à 5 573 412,73 €, il convient de proposer le plan de financement ci-dessous :

Coût estimatif HT du projet	5 573 412,73	100 %
Etat au titre de la DSIL	557 341,27	10 %
Région SUD	557 341,27	10 %
Autofinancement	4 458 730,19	80 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 557 341,27 €,

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_06-DE
Reçu le 01/04/2025



- SOLLICITE l'aide financière de la Région SUD pour un montant de 557 341,27 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions ci-dessus et à prendre toutes les mesures et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_06-DE
Reçu le 01/04/2025

